

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **24 (1906)**

Heft 5

PDF erstellt am: **12.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Abonnements:
Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{tes} Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:
Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Er erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse , Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse , Zurich, Bern, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire

Rechtsdomizil (Domicile juridique). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Wechselkurse und Diskontsätze. — Les chemins de fer aux Etats-Unis. — Zölle: Argentinien. — Wagenmangel auf den italienischen Staatsbahnen. — Ausländische Banken. — Banques étrangères.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.

Basler Lebens-Versicherungs-Gesellschaft in Basel.

Wir bringen hierdurch zur Kenntnis, dass wir vom 1. Januar 1906 ab Herrn Generalagent A. Kurzweyer-Bründler in Luzern, Alpenstrasse 6^{III}, zum Träger unseres Rechtsdomizils für den Kanton Luzern bestellt haben.

Basler Lebens-Versicherungs-Gesellschaft,
(D. 4) Der Direktor: Stein.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Zürich — Zurich — Zurigo

1905. 28. Dezember. Schweizerische Kreditanstalt (Société de Crédit Suisse) in Zürich und Basel (S. H. A. B. Nr. 427 vom 31. Oktober 1905, pag. 1705). Der Verwaltungsrat hat am 14. Dezember 1905 die Errichtung einer Zweigniederlassung in Genf auf den 1. Januar 1906 beschlossen. Von den zur Vertretung der Hauptniederlassung in Zürich berechtigten Personen erhalten die Nachbenannten die Vertretungs- und Zeichnungsbefugnis, die ihnen bereits für die Hauptniederlassung in Zürich und für die Zweigniederlassung in Basel zusteht, auch für die Zweigniederlassung in Genf: Der Präsident des Verwaltungsrates Carl Abegg-Arter, von und in Zürich; Der Vizepräsident des Verwaltungsrates Heinrich Landis, von und in Richterswil; die Direktoren Dr. jur. Julius Frey, von Mohlin, in Zürich, Wilhelm Caspar Escher, von und in Zürich, Hermann Kurz, von Aarau und Basel, in Zürich. Ferner der Prokurist der Hauptanstalt in Zürich und der Zweigniederlassung Basel, Emil Hurter, von Schaffhausen, und der Prokurist der letztern, Edouard Chabloz, von Genf, in Basel, deren Procura auch auf die Zweigniederlassung in Genf ausgedehnt wird. Dem Edouard Chabloz wird ausserdem das Recht zur Prokurazeichnung für die Hauptanstalt in Zürich verliehen. Ebenfalls mit Schlussnahme vom 14. Dezember 1905 hat der Verwaltungsrat an Fritz Autenrieth, von und in Zürich, Otto Hüni, von Horgen, in Zürich, und Edgar Kielinger, von Bremgarten (Bern), in Zürich, Procura erteilt, welche die genannten je in Gemeinschaft mit einem Direktor oder Vizedirektor oder einem andern zur Prokurazeichnung berechtigten Beamten der Anstalt ausüben. Die Kollektivprokuren des Emil Walch und des Jacques Straub für den Hauptsitz in Zürich sind wegen Uebertrittes des erstgenannten zu der Zweigniederlassung Basel als Direktor derselben und des zweiten zu der Zweigniederlassung Genf als deren Vizedirektor erloschen.

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern.

1905. 30. Dezember. Inhaber der Firma B. Hemmann in Bern ist Brandolf Hemmann-Gerber, von Lenzburg und Bern, in Bern wohnhaft. Natur des Geschäfts: Engros-Lager in Biscuits, Schokoladen, Zuckerwaren, Tee, Spezialität in Gewürzen, Safran, Vanille. Geschäftslokal: Papiermühlstrasse Nr. 11, Bern.

Schaffhausen — Schaffhouse — Sciaffusa

1905. 29. Dezember. Die Firma E. Bürgin-Waldvogel in Schaffhausen (S. H. A. B. Nr. 43 vom 5. Februar 1883, pag. 94) ist infolge Verkaufs des Geschäftes erloschen.

29. Dezember. Inhaber der Firma F. Seeberger, Optiker, vormals Bürgin-Waldvogel in Schaffhausen ist, mit Einwilligung von Ed. Bürgin-Waldvogel, Fritz Seeberger, von Brugg (Aargau), wohnhaft in Schaffhausen. Natur des Geschäftes: Verkauf optischer und physikalischer Artikel, diverser Metallartikel, Zeichenmaterialien und Reparaturwerkstätte für ins Metallfach einschlagende Arbeiten.

Tessin — Tessin — Ticino

Ufficio di Mendrisio.

1905. 29. dicembre. La procura conferita dalla ditta individuale Fratelli Branca filiale di Chiasso al Cav. Sig. Menozzi Luigi, fu Giovanni (F. u. s. di c. del 17 ottobre 1900, n^o 346, pag. 1388), è cessata.

Waadt — Vaud — Valais

Bureau de Cossonay.

1905. 30. décembre. La Fromagerie de Cossonay, à Cossonay (F. o. s. du c. des 6 juin 1883, page 664, et 13 novembre 1901, page 1519), a, dans son assemblée générale du 18 novembre 1905, renouvelé son comité comme suit: président, Adrien Jaquier; vice-président, Henri Landry

secrétaire: Alexis Bolens; membres: François Rod et Maurice Joseph, tous à Cossonay.

Bureau de Morges.

30. décembre. Dans ses assemblées générales du 22 mai et 24 août 1905, la Société de fromagerie de Gland, association dont le siège est à Vullierens (F. o. s. du c. du 9 septembre 1898, n^o 253, page 1067), a modifié la composition de son comité et a nommé président: Louis Demont; caissier: Jacob Schläppi; et secrétaire: Adrien Gremay, à Vullierens, en remplacement de Elie, Albert et Rodolphe Demont, au dit lieu.

Bureau d'Orbe.

30. décembre. Le chef de la maison Th. Siegenthaler, à Chavornay, est Théophile, fils de Daniel Siegenthaler, de Trubschachen (Berne), domicilié à Chavornay. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel de la gare et laiterie.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

1905. 29. décembre. Edouard de Pury cesse dès le 31 décembre 1905 de faire partie de la société en commandite Pury & Cie, à Neuchâtel et succursale à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. des 16 janvier 1902, n^o 18, 4 juin 1902, n^o 214, et 31 janvier 1905, n^o 40), en qualité d'associé indéfiniment responsable pour devenir associé commanditaire pour une commandite de trois cent mille francs (fr. 300,000). En outre, la procuration conférée à Henri Jeanneret est éteinte.

30. décembre. La raison Veuve de Fritz Ortlieb, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 26 avril 1899, n^o 143), est radiée ensuite de reprise des affaires par la maison C. de Bernardi-Ortlieb, Usine mécanique Ortlieb, à La Chaux-de-Fonds.

30. décembre. Le chef de la maison C. de Bernardi-Ortlieb, Usine de Mécanique Ortlieb, à La Chaux-de-Fonds, est Charles de Bernardi, originaire du Tyrol, épouse de dame Emma née Schlatter, veuve de Fritz Ortlieb, domiciliée à La Chaux-de-Fonds. Genre de commerce: Exploitation de l'usine de mécanique. Bureaux: 5a, Rue de la Loge. La maison reprend la suite des affaires de la maison «Veuve de Fritz Ortlieb», et donne procuration à dame Emma de Bernardi-Ortlieb, sus-nommée, domiciliée à La Chaux-de-Fonds.

Bureau du Locle.

30. décembre. La maison C. J. et A. Perrenoud et Cie, au Locle (F. o. s. du c. du 14 février 1883, n^o 20), donne procuration à André-Ferdinand Perrenoud, du Locle, y domicilié.

Genf — Genève — Ginevra

1905. 29. décembre. La société en commandite L. Duchêne et Cie, à Genève (F. o. s. du c. du 23 décembre 1905, page 2001), est déclarée dissoute dès le 29 décembre 1905.

L'associé-gérant Louis Duchêne, d'origine française, domicilié à Genève, reste, dès cette date, chargé de l'actif et du passif de la société L. Duchêne et Cie, ci-dessus radiée, qu'il continue seul sous la raison L. Duchêne, à Genève. Genre d'affaires: Commerce de tissus, soieries et confections pour dames. Locaux: 14, Rue de la Croix d'Or. La maison donne procuration à Raymond Amiel, domicilié à Genève.

29. décembre. Suivant statuts en date du 15 septembre 1905, et sous la dénomination de Association Commerciale des Beaux Arts il s'est constitué une association (conformément au titre 27 du C. O.) et qui a son siège à Genève. Le conseil d'administration pourra établir ailleurs et même à l'étranger, des représentations ou des sièges administratifs, ainsi que des succursales, agences ou dépôts, partout où il le jugera convenable. L'association a pour objet de faire le commerce des tableaux et objets d'art, tant anciens que modernes. Elle pourra entre autres faire tous achats de tableaux et objets d'art, soit au comptant, soit à terme, contre espèces ou contre remise de parts sociales (fonds de roulement), dont il sera parlé plus loin, pour tout ou partie du prix de ces acquisitions. Elle revendra les dits tableaux et objets d'art, soit au comptant, soit à terme, d'après la méthode dite à «tempéraments», ou de toute autre manière. Elle pourra également faire la location des tableaux ou objets d'art, tant la location pure et simple que le louage combiné avec la vente par amortissements. Enfin elle pourra consentir des avances sur tableaux et objets d'art et généralement faire toutes opérations se rapportant au commerce qu'elle se propose d'entreprendre suivant décisions du conseil d'administration. La durée de l'association est illimitée. L'apport des membres fondateurs de l'association consiste uniquement en travaux, études, recherches et dépenses diverses faites par eux en vue de la création et de l'organisation de l'entreprise pour la réalisation de laquelle la présente association est constituée. En reconnaissance de cet apport, qui ne fait l'objet d'aucune évaluation, il est attribué aux membres fondateurs 25,000 parts créées par la société et à répartir entre eux comme ils l'entendent. Ces 25,000 parts, intitulées parts d'apport et sans valeur nominale, donnent droit ensemble à une participation de moitié dans les bénéfices de l'association. Il sera créé en outre 25,000 autres parts sociales, d'une valeur nominale de fr. 25 chacune, qui seront remises au conseil d'administration pour en disposer comme il avisera au mieux des intérêts de l'association et afin de se procurer le fonds de roulement nécessaire. Les 50,000 parts créées par les présents statuts ont toutes le même droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices. On entre dans la société par l'acquisition d'une ou de plusieurs parts, et chaque associé a le droit d'en sortir par l'aliénation de ses parts. L'acheteur entre de droit dans la société aux mêmes conditions que le vendeur. Aucun des associés n'est

personnellement responsable des engagements de l'association au delà de la part de propriété qu'il possède. Les biens seuls de l'association forment la garantie de ses engagements. La société est administrée par un conseil d'administration en nombre indéterminé, mais dont le chiffre ne pourra être inférieur à 3, nommés pour trois ans et rééligibles. L'association est engagée vis-à-vis des tiers et valablement représentée par la signature de deux membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs soit à un ou plusieurs de ses membres, soit à un ou plusieurs tiers dans la forme qu'il jugera convenable. Les bénéfices nets résultant du compte de profits et pertes et du bilan établis conformément aux dispositions de l'art. 656 du C. O. et après tous amortissements ou réserves que le conseil d'administration pourra décider, seront répartis de la manière suivante: 5 % à titre de premier dividende annuel aux parts de fr. 25 émises et le surplus comme suit: 10 % au conseil d'administration et à la direction; 90 % aux associés au pro rata de leurs parts, les parts non émises étant exclues de toute répartition. Le premier conseil est composé de Mardochée Lambert, domicilié à Paris; Victor Lugon, domicilié à St-Gingolph (Valais), et E. L. Schott, domicilié à Genève. Dans sa séance du 15 septembre 1905, le conseil a désigné Mardochée Lambert comme administrateur-délégué et Victor Lugon comme directeur et leur a conféré individuellement la signature sociale. Le conseil d'administration déclare faire pour tout ce qui concerne les rapports de l'association avec les tiers, l'élection de domicile dans les bureaux de E. L. Schott, agent d'affaires, 5, Quai des Moulins, à Genève.

29 décembre. La raison **V^e H^e Dehanne**, épicerie, droguerie, à Genève (F. o. s. du c. du 27 mars 1905, page 509), est radiée ensuite du décès de la titulaire.

29 décembre. La société en commandite **Necker, Lachenmeyer et Cie**, banque et change, à Genève (F. o. s. du c. du 24 juillet 1900, page 1052, et du 8 juin 1903, page 893), est déclarée dissoute à dater du 31 décembre 1905. La procuration conférée à Adolphe Boglietti, est en conséquence éteinte. La société ne subsiste plus que pour sa liquidation qui est exclusivement confiée à Henry Necker, l'un des associés gérants.

29 décembre. La société anonyme ayant pour raison sociale «Schweizerische Kreditanstalt (Société de Crédit Suisse)», à Zurich, inscrite au registre du commerce du canton de Zurich, F. o. s. du c. du 19 juin 1883, page 725 (première inscription); F. o. s. du c. du 22 février 1893, page 215, et du 1^{er} mai 1905, page 733 (dernières révisions des statuts); F. o. s. du c. du 31 octobre 1905, page 1705 (dernière inscription), créée, à dater du 1^{er} janvier 1906 une succursale à Genève, ayant la raison sociale de **Société de Crédit Suisse (Schweizerische Kreditanstalt)**. La société a pour objet de pratiquer toutes affaires de banque et de développer les entreprises commerciales et industrielles. Les statuts actuellement en vigueur sont datés du 26 novembre 1897 et du 18 mars 1905. La durée de la société est illimitée. Le capital social est de cinquante millions de francs (fr. 50,000,000), divisés en 100,000 actions de fr. 500 entièrement libérées et au porteur. Les communications adressées par la société aux actionnaires sont faites par des insertions répétées deux fois et là où la loi le prescrit répétées trois fois dans la Feuille officielle suisse du commerce, à Bâle, la nouvelle Gazette de Zurich, à Zurich, les Basler Nachrichten, à Bâle, le Journal de Genève, à Genève, et la Gazette de Francfort, à Francfort s. M. Les organes de la société sont: l'assemblée générale, le conseil d'administration, la direction et la commission de révision. La direction est nommée par le conseil d'administration, lequel comprend actuellement 13 membres. Elle se compose d'un ou de plusieurs membres, assistés de un ou de plusieurs directeurs suppléants, sous-directeurs et fondés de pouvoirs et représentent la société au dehors. La société est engagée valablement par la signature de deux des personnes autorisées par elle à signer. Les personnes autorisées à représenter le siège principal de Zurich et les succursales de Bâle et Genève sont: Le président du conseil d'administration Charles Abegg-Arter, de et à Zurich; le vice-président du conseil d'administration Henri Landis, de et à Richterswil; les directeurs: Dr. Jules Frey, de Mohlin, à Zurich; Guillaume-Gaspard Escher, de et à Zurich; Hermann Kurz, d'Aarau et Bâle, à Zurich. Les personnes autorisées à représenter uniquement la succursale de Genève sont: les directeurs de cette

succursale: Robert Grandjean, Georges Lachenmeyer, tous deux à Genève, le sous-directeur: Jacques Straub, à Genève, les fondés de pouvoirs: Henry Necker, François Naly, Adolphe Boglietti, tous à Genève; Emile Hurter et Edouard Chabloz, à Zurich. Le siège de la succursale est situé: Place Bel-Air 2.

30 décembre. La raison **Eng. Wolber**, pharmacie, à l'enseigne «Pharmacie de l'Université», à Genève (F. o. s. du c. du 8 juin 1892, page 532) est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

30 décembre. Le chef de la maison **Muelberger**, à Genève, commençant le 1^{er} janvier 1906, est Jules Muelberger, d'origine allemande, domicilié à Genève. Genre d'affaires: Pharmacie, à l'enseigne et sous-titre «Pharmacie de l'Université». Locaux: 11, Rue du Conseil Général.

30 décembre. La société en nom collectif **Sérénio-Régis, Egli et Cie**, aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 7 février 1895, page 202), est déclarée dissoute dès le 30 décembre 1905. Son actif et passif étant repris par la société ci-après constituée, cette raison est radiée.

Charles Egli, d'origine lucernoise, domicilié aux Eaux-Vives, et Louis Escolin, de Genève, y domicilié, ont constitué aux Eaux-Vives sous la raison sociale **C. Egli et Escolin**, une société en nom collectif qui commencera le 1^{er} janvier 1906 et reprend la suite des affaires ainsi que l'actif et le passif de la société «Sérénio-Régis, Egli & Co», ci-dessus radiée. Genre d'affaires: Entreprises de ferblanterie et plomberie, appareillage pour eau et gaz. Bureau et ateliers: 17, Rue Versoix.

30 décembre. Suivant statuts et procès-verbal d'assemblée constitutive signés de tous les actionnaires, il s'est constitué, sous la dénomination de **Fabrique de Vernis et Produits chimiques (Société anonyme)**, une société anonyme ayant pour objet la fabrication et le commerce de vernis, de produits chimiques et de toutes les parties qui s'y rattachent. Le siège de la société est à Vernier (Genève). Sa durée est illimitée. Les statuts portent la date du 29 décembre 1905. Le capital social est fixé à la somme de deux cent mille francs (fr. 200,000), divisé en 400 actions de fr. 500 au porteur. Les publications émanant de la société seront valablement faites par des avis insérés dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 à 9 membres, nommés pour trois ans et rééligibles. La gestion de la société est plus spécialement confiée à un ou plusieurs directeurs. Pour les actes à passer ou les signatures à donner le conseil est valablement représenté par deux administrateurs ou un administrateur et un directeur ou par deux directeurs. Pour la première période triennale le conseil d'administration est composé de: Jules Terrisse, Henri Terrisse, Jules Terrisse junior, Roger-Henri Chavannes et Henri-Auguste Herren, tous à Genève. Aux termes des statuts Henri Terrisse, sus-désigné, a été nommé comme directeur-technique de la société. En outre dans sa séance du 29 décembre 1905, le conseil d'administration a désigné l'administrateur Jules Terrisse junior, comme directeur-commercial.

30 décembre. Aux termes de procès-verbaux de ses assemblées générales d'actionnaires des 26 mai 1905 et 4 décembre 1905, les dits procès-verbaux signés de tous les actionnaires, la Société anonyme de l'Immeuble **Angle de la Place des Eaux-Vives et de l'Avenue Pietet de Rochemont**, ayant son siège aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 13 janvier 1903, page 49), a, dans la première de ses assemblées décidé l'augmentation de son capital social de fr. 400,000 par l'émission de 200 actions nouvelles de fr. 500 chacune, au porteur. Les dites actions ont été immédiatement souscrites et entièrement libérées. Le capital social se trouve, de ce fait, porté à fr. 160,000, divisé en 320 actions de fr. 500, au porteur. Dans la seconde de ses assemblées la société a décidé de réduire son administration à une seule personne (au lieu de 3), qui désormais représentera seule la société. Edouard Chevallaz, architecte, domicilié à Genève, a été désigné comme seul administrateur de la société.

30 décembre. Dans sa séance du 31 octobre 1905, le conseil d'administration de l'**Union financière de Genève**, société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 6 mai 1890, page 369; du 2 mars 1894, page 192 et 22 février 1905, page 298), a nommé Frédéric Dominice, domicilié à Genève, directeur de la société, à partir du 1^{er} janvier 1906. Le directeur signe collectivement avec un des administrateurs.

Nichtamtlicher Teil — Partie non officielle

Wechselkurse und Diskontsätze vom 30. Dezember 1905

Wechselkurse (Sichtkurse)

	Schweiz		Amsterdam		Deutschland		Italien		London		Paris		Wien		New York	
	Geld	Brief	Geld	Brief	Geld	Brief	Geld	Brief	Geld	Brief	Geld	Brief	Geld	Brief	60 Tage	
Schweiz	Fr.	Fr.	fl.	fl.	Mk.	Mk.	L.	L.	per 1 £	per 1 £	Fr.	Fr.	Kr.	Kr.		
pr. Fr. 100.—	—	—	—	—	81.17	81.24	99.80	99.90	Fr. 25.16 1/2	25.11 1/2	99.75	99.81 1/2	95.55	95.65	—	—
Amsterdam																
pr. fl. 100.—	207.60	208.—	—	—	168.76	168.90	207.—	207.50	£ 12.12	12.07	207.50	207.75	198.40	198.65	—	—
Deutschland																
pr. Mk. 100.—	123.12	123.20	59.22 1/2	59.26 1/2	—	—	122.85	122.95	Mk. 20.44 1/2	20.39 1/2	122.775	122.90	117.575	117.775	Mk. 4=0.95 1/2 cts.	—
Italien																
pr. Lire 100.—	100.10	100.22	—	—	81.28	81.38	—	—	£ 25.10 1/2	25.05 1/2	99.925	100.025	95.65	95.80	—	—
London																
pr. £ 1.—	25.18	25.14 1/2	12.09 1/2	12.10	£ 10=204.30	204.34	25.08 1/2	25.10 1/2	—	—	25.10	25.11	£ 10=210.125	210.325	£ 4.81 1/2	£ 4.86 1/2
Paris																
pr. Fr. 100.—	100.18	100.23	48.17 1/2	48.21 1/2	81.34	81.40	99.97 1/2	100.07 1/2	Fr. 25.12 1/2	25.07 1/2	—	—	95.775	95.925	£ 1 = Fr. 5.16 1/2	—
Wien																
pr. Kr. 100.—	104.50	104.60	—	—	84.88	84.97	104.30	104.40	Kr. 24.08	23.93	104.35	104.45	—	—	—	—
New York																
pr. \$ 1.—	5.14	5.15 1/2	—	—	4.18	4.1875	5.13	5.15	\$ 4.88 1/2	4.86 1/2	5.14	5.15	—	—	—	—

Diskontsätze

(Der Privat- resp. Marktsatz ist der Nehmersatz erster Banken für langfristige Accepte)

Schweiz		Belgien		Deutschland		Holland		Malland		London		Paris		Wien		New-York	
Offiz. Satz	Privat-Satz	Offiz. Satz	Markt-Satz	Offiz. Satz	Privat-Satz	Offiz. Satz	Markt-Satz	Offiz. Satz	Markt-Satz	Offiz. Satz	Markt-Satz	Offiz. Satz	Markt-Satz	Offiz. Satz	Markt-Satz	en call	
5	5	4	3 1/2	6	4 1/4	3	2 1/2	5	5	4	4 1/2	3	3 1/2	4 1/2	4 1/2	—	—

Paritäten

100 Fr. = 81.00 Mk.	100 Mk. = 123.457 Fr.	1 £ = 25.2215 Fr.	100 Mark. Kr. = 105.01 Fr.	100 \$ = 518.26 Fr.	100 holl. fl. = 208.32 Fr.
100 „ = 8.965 £.	100 „ = 4.395 £.	1 „ = 20.4295 Mk.	100 „ „ = 85.06 Mk.	100 „ = 419.79 Mk.	100 „ „ = 168.74 Mk.
100 „ = 95.28 österr. Kr.	100 „ = 117.66 österr. Kr.	1 „ = 24.017 österr. Kr.	100 „ „ = 4.164 £.	100 „ = 20.548 £.	100 „ „ = 8.2597 £.
100 „ = 19.295 \$.	100 „ = 23.821 \$.	1 „ = 4.867 \$.	100 „ „ = 20.26 \$.	100 „ = 498.62 österr. Kr.	100 „ „ = 198.36 österr. Kr.
100 „ = 48.008 holl. fl.	100 „ = 59.263 holl. fl.	1 „ = 12.107 holl. fl.	100 „ „ = 50.41 holl. fl.	100 „ = 248.78 holl. fl.	100 „ „ = 40.196 \$.

Les chemins de fer aux Etats-Unis.

Les journaux spéciaux américains viennent de publier, en avance sur l'apparition de l'ouvrage entier, l'introduction de la nouvelle édition du classique ouvrage, «Poor's Manual of Railroads», qui contient d'intéressantes statistiques d'ensemble sur ce qu'a été l'exploitation des chemins de fer durant l'année 1904. «L'Economiste français» en donne un extrait auquel sont empruntées les indications suivantes:

Au 31 décembre 1904, la longueur totale du réseau s'élevait à 212,340 milles, c'est-à-dire, 341,670 kilomètres, en augmentation de 5014 milles ou 8067 kilomètres sur ce qu'elle était un an plus tôt. Les recettes brutes du trafic ont atteint, en 1904, sur cet immense réseau, 1977 millions et demi de dollars, plus de dix milliards de francs, et les dépenses d'exploitation ont dépassé 1338 millions de dollars. La recette nette laissée par le trafic est de 639 millions de dollars ou 3 milliards 300 millions de francs. Ces chiffres correspondent à une recette brute kilométrique de fr. 29,600 et à un coefficient d'exploitation (proportion des frais à la recette brute) de 68%.

Si l'on compare les résultats financiers de l'année 1904 à ceux de la précédente, on voit que les recettes brutes des chemins de fer américains ont augmenté de 69 millions de dollars, soit de 3 1/2%, les dépenses d'exploitation de 22 millions de dollars ou 1 1/4%, et les recettes nettes de 47 millions de dollars, ou près de 8%. L'accroissement des recettes brutes reste ainsi un tant soit peu inférieur à celui de la longueur du réseau; 1904, a été en effet, pour la plus grande partie, une année de dépression économique relative et les récoltes ont été médiocres, sauf celle du coton dont l'abondance a profité autant aux premiers mois de l'année 1905 qu'à l'année précédente; mais, grâce aux économies réalisées, les recettes nettes sont en progression très sensible. Pour avoir le revenu total des compagnies de chemins de fer, il faut, d'ailleurs, ajouter à ces recettes nettes de l'exploitation une somme fort importante provenant d'autres sources, qui s'est élevée à 81,300,000 dollars en 1904 contre 89 millions et demi en 1903. C'est donc 720 millions et demi de dollars de bénéfices que les chemins de fer américains ont réalisés en 1904 au lieu de 682 millions l'année précédente.

Le chiffre semble énorme, mais le capital qu'il faut rémunérer est énorme aussi. Il s'élève à 6 milliards 477 millions de dollars d'actions et 7 milliards 476 millions de dollars d'obligations, ensemble tout près de 14 milliards de dollars, 72 milliards et demi de francs; c'est 66,000 dollars par mille ou 212,000 francs par kilomètre. La moyenne paraît très élevée, car si certains travaux exécutés aux abords des grandes villes ou dans ces villes mêmes ont nécessité l'immobilisation de capitaux très considérables, il semble que les voies auraient dû coûter très peu à établir dans les grandes plaines du Mississippi. Il ne faut pas oublier, toutefois, qu'une notable partie du capital-actions ne représente que «de l'eau», comme disent les Américains, c'est-à-dire qu'il ne correspond pas à des sommes réellement versées. Cela dit, il est curieux de voir quelles ont été les variations de ce capital au cours des vingt-cinq dernières années:

Capital des chemins de fer américains de 1880 à 1904 (en milliers de dollars)

	Actions		Obligations	
	Ensemble	Par mille (1,609 mètres)	Ensemble	Par mille
1880	2,705,678	29.4	2,530,874	27.5
1885	3,778,600	29.6	3,740,255	29.3
1890	4,590,471	28.1	5,085,225	30.9
1895	5,181,375	28.8	5,648,659	31.4
1900	6,504,346	30.2	5,758,592	30.9
1902	6,078,290	30.4	6,465,290	32.4
1904	6,477,045	30.7	7,478,840	35.4

Le moment où le capital a augmenté le plus vite est naturellement celui où l'on a construit le plus, de 1880 à 1890; ensuite il y a eu ralentissement et l'on remarque même entre 1895 et 1900 une stagnation presque complète du capital-obligations; elle provient de ce qu'un certain nombre de chemins de fer ayant fait faillite à la suite de la crise de 1893 et des années suivantes, les obligataires ont dû parfois abandonner une partie de leurs créances qui ont été transformées en actions privilégiées — ils n'ont du reste guère perdu en définitive. Le capital-actions lui-même a été quelquefois réduit à cette époque et on en a exprimé un peu de l'eau qu'il contenait. Ce fut le cas, entre autres compagnies connues, pour l'«Atchison Topeka and Santa-Fé» et pour «l'Union Pacific». Dans les dernières années, depuis 1900, on observe un accroissement rapide du capital, non seulement pour l'ensemble, mais par mille de ligne, et en particulier du capital-obligations. Ceci tient à ce que les constructions n'ont pas été extrêmement actives, mais à ce qu'on s'est occupé plutôt d'améliorer les lignes existantes, d'augmenter le matériel roulant, d'assurer un meilleur accès dans les grands centres, travaux rendus nécessaires par le développement du pays et le très rapide accroissement du trafic qui en résultait. Ces travaux ont été payés à l'aide d'émissions d'obligations qui ont obtenu un grand succès, le taux de l'intérêt ayant très sensiblement baissé aux Etats-Unis et les capitalistes d'Europe et d'Amérique se disputant ces titres, à l'abri de bien des risques.

Sur les 720 millions de dollars de bénéfices des chemins de fer, 300 millions de dollars sont nécessaires en 1904 au paiement de l'intérêt des obligations; il faut y joindre les intérêts de la dette flottante, les impôts, les loyers que beaucoup de compagnies paient à d'autres pour l'usage de certaines lignes, et des paiements divers qui portent le total des charges à 439 millions et demi de dollars en 1904 contre 395 millions et demi en 1903. Le bénéfice net s'est trouvé ainsi de 281 millions de dollars l'année dernière, contre 286 millions et demi la précédente. C'est une légère décroissance due à l'accroissement du capital-obligations. On n'en a pas moins distribué des dividendes supérieurs, les prélèvements pour les travaux et améliorations, et pour les réserves ayant été moindres: 188,400,000 dollars ont été répartis entre les actionnaires en 1904, au lieu de 164,550,000 en 1903. Il n'est resté qu'un excédent de 92,600,000 dollars contre 121,900,000. La position des chemins de fer n'en paraît toutefois pas affaiblie.

Si l'émission des obligations a été d'une activité très grande durant les dernières années, il convient de noter qu'elle s'est faite à un taux d'intérêt plus bas que jamais et que les capitaux engagés récemment dans l'industrie des voies ferrées paraissent avoir été plus rémunérateurs qu'ils

ne l'avaient été depuis fort longtemps. Les dividendes touchés par les actions n'avaient jamais été, en tout cas, aussi élevés que maintenant. On en jugera par le tableau suivant:

Intérêts, dividendes et recettes des chemins de fer de 1883 à 1904

	Intérêt moyen des obligations	Dividende moyen des actions	Recettes brutes par mille dollars	Recettes nettes par mille dollars
1883	4.94	2.76	7.405	2.679
1885	4.97	2.—	6.209	2.163
1890	4.44	1.82	6.875	2.166
1895	4.24	1.58	6.097	1.804
1900	4.27	2.44	7.826	2.519
1902	4.10	2.97	8.696	2.880
1904	4.—	3.81	9.248	2.989

Ces chiffres font très nettement ressortir la baisse du taux de l'intérêt, interrompue un instant par les suites de la crise de 1893, et les exagérations des constructions de lignes nouvelles qui, de 1883 à 1895, avaient amené une chute importante des recettes brutes et des recettes nettes par unité de longueur. Au contraire, une politique plus sage, mettant au premier plan l'amélioration des lignes existantes, conjointement avec la prospérité générale du pays, amené depuis 1895 un relèvement très sensible des recettes, aussi bien que des dividendes, dont le taux doit être considéré comme fort satisfaisant étant donnée la proportion «d'eau», moindre peut-être qu'il y a quinze ans, mais encore très sensible, qui existe dans le capital nominal des compagnies.

Les chemins de fer américains n'ont jamais été, en définitive, plus prospères qu'aujourd'hui, et jamais leur situation n'a été aussi solide. Les charges fixes de toute nature, intérêt des obligations, loyers, impôts et autres, n'absorbent que les trois cinquièmes des bénéfices que leur procurent les recettes nettes de l'exploitation, jointes à leurs autres sources de revenus: 439 millions de dollars sur 720 millions. Il faudrait donc que les recettes subissent une dépression énorme pour que la position financière du réseau fût compromise dans l'ensemble. Pareille chute ne s'est jamais produite même dans les années qui ont suivi 1893; mais la situation des compagnies était alors beaucoup moins bonne qu'aujourd'hui, de sorte qu'il a suffi d'un recul des recettes beaucoup moindre pour en faire tomber un grand nombre: un tiers des voies ferrées des Etats-Unis se trouvait, il y a dix ans, entre les mains de liquidateurs judiciaires. On ne peut plus envisager comme possible la reproduction d'un pareil désastre sur une échelle même approchée.

Zölle — Douanes.

Argentinien. Die argentinischen Kammern haben den Entwurf eines Zollgesetzes für das Jahr 1906 angenommen, wodurch für eine Reihe von Waren, die bisher erhobenen Zölle ermässigt werden. Von Artikeln, die auch aus der Schweiz nach Argentinien exportiert werden, kommen hauptsächlich folgende in Betracht:

	Bisheriger Zoll	Neuer Zoll
	Prozente vom Wert	
Taschenuhren aus gewöhnlichem Metall, Silber inbegriffen	25	5
Konfektion aus Seide, Wolle, Baumwolle, auch gemischt etc.	50	40
Unterleider aus Seide	50	40
Unterleider aus Wolle oder Baumwolle	40	35
Gewebe aus Wolle, auch mit Baumwolle gemischt	35	30
Verschiedene Maschinen	10	5

Laut telegraphischem Bericht der schweizerischen Gesandtschaft in Buenos Aires sind diese Tarifermässigungen schon am 24. Dezember in Kraft gesetzt worden.

Verschiedenes — Divers.

Wagenmangel auf den italienischen Staatsbahnen. Um dem sich andauernd so schwer fühlbar machenden Mangel an rollendem Materiale auf den italienischen Staatsbahnen wenigstens einigermaßen abzuhelfen und bis zu einem gewissen Grade den erhöhten Transporterfordernissen der nächsten Monate anlässlich der Mailänder Ausstellung Rechnung zu tragen, hat der italienische Ministerrat, wie das österreichische Konsulat in Mailand berichtet, beschlossen, die Ausschreibung eines internationalen Konkurses für die Lieferung von 50 Lokomotiven an die Staatsbahnverwaltung zu bewilligen. Eine weitere Anzahl von Lokomotiven eines anderen bestimmten Typus, welcher sich in den Vereinigten Staaten von Amerika bereits bewährt hat, auf den italienischen Bahnen aber bisher noch nicht eingeführt ist, soll durch private Unterhandlungen bei den Firmen, welche diesen Typus erzeugen, und schliesslich sollen ebenfalls auf privatem Wege 20 Schnellzuglokomotiven mit drei Achsenpaaren angekauft werden. Als besondere Vorkehrung für die Ausstellung wurde auch die Anschaffung einiger Lokomotiven und Waggons eines auf den italienischen Bahnen bereits verwendeten Typus, sowie eines Umladewagens von grosser Tragfähigkeit auf Grund direkter Verhandlung mit bestimmten Firmen unter Ausschluss der Offertausschreibungen bewilligt. Das letztangeführte Material soll während der Zeit der Ausstellung ausschliesslich dieser dienen und erst nach ihrer Beendigung zum allgemeinen Verkehrsdienst auf den Staatsbahnen herangezogen werden.

Ausländische Banken. — Banques étrangères.

	Deutsche Reichsbank.		Niederländische Bank.		Oesterreichisch-Ungarische Bank.	
	23. Dez. Mark	30. Dez. Mark	23. Dez. Mark	30. Dez. Mark	23. Dez. Kronen	31. Dez. Kronen
Metallbestand	886,921,000	803,525,000	Notenzirkulation	1,404,206,000	1,656,679,900	
Wechselportef.	1,031,745,000	1,227,615,000	Kurzfall. Schulden	614,479,000	630,807,000	
	23. Dez. a.	30. Dez. a.		23. Dez. a.	30. Dez. a.	
Metallbestand	152,806,750	153,078,077	Notenzirkulation	273,787,395	287,751,515	
Wechselportef.	82,018,764	81,479,587	Conti-Corrent	7,886,795	6,273,832	
	23. Dez. Kronen	31. Dez. Kronen		23. Dez. Kronen	31. Dez. Kronen	
Metallbestand	1,366,858,315	1,365,069,451	Notenzirkulation	1,712,983,280	1,816,991,800	
Wechsel:						
auf das Ausland	60,000,000	60,000,000	Kurzfall. Schulden	212,149,987	172,908,126	
auf das Inland	564,558,025	641,273,430				

Annoncen-Pacht:
Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces:
Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

Schweiz. Verband Creditreform

Union Suisse „Creditreform“

gegründet 1888. — Fondée 1888.

(1032)

Bureaux auf allen grösseren Plätzen. — Informations. — Incassi.

Kommanditär gesucht

Ein entwicklungsfähiges Fabrikationsgeschäft der deutschen Schweiz sucht behufs Erweiterung seines Betriebes einen Kommanditär oder Gesellschafter mit einer Einlage von Fr. 80,000. Lebensstellung. Offerten unter Chiffre T 108 Y an Haenstein & Vogler, Bern. (20)

